

/ DÉCLARATION FO À LA CPB SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

MÉDECINE CONSEIL ET DE CONTRÔLE DES IEG

LES PERSONNELS MÉRITENT MIEUX QUE L'INCERTITUDE DANS LAQUELLE ILS SONT AUJOURD'HUI PLONGÉS !

Depuis le lancement de la transformation de la structure de la médecine conseil et de contrôle des IEG, aucune solution véritable et incontestable n'a permis de pérenniser cette structure essentielle pour les personnels de ce service indispensable aux salariés et pensionnés des industries électriques et gazières. Les Pouvoirs Publics, dans leur courrier du 9 juillet 2013, nous renvoient implicitement à la recherche par nous-mêmes de la meilleure solution.

Les incertitudes actuelles ne peuvent perdurer. Elles nourrissent des inquiétudes profondes et légitimes de l'ensemble du personnel médical et administratif.

FO Énergie et Mines tient ici à rappeler que, depuis le début de la réforme, nous avons toujours prôné la solution du rattachement de la médecine conseil et de contrôle des IEG à la CNIEG.

En effet, cette solution comporte à nos yeux trois avantages majeurs :

- La pérennisation des dispositions statutaires actuelles, en particulier l'article 22 du Statut qui est l'un des piliers de notre contrat de travail garantissant les personnels des IEG contre les aléas de la vie.
- Le maintien du statut du personnel pour les catégories de personnels actuels et futurs en bénéficiant aujourd'hui, ce que ne permettrait pas le rattachement à la CAMIEG prôné par certains.
- La garantie de la préservation d'une médecine conseil et de contrôle de qualité pour les salariés et les pensionnés.

Pour avancer, FO Énergie et Mines propose aux employeurs et à l'ensemble des fédérations syndicales la mise en place rapide d'un GTP qui aura pour objectif d'examiner la faisabilité d'un rattachement de la médecine conseil et de contrôle des IEG à la CNIEG.

L'examen de cette faisabilité devra notamment porter sur les aspects :

- Juridique.
- L'accompagnement social.
- L'impact pour la CNIEG.
- La garantie du respect de l'article 22 du statut national ainsi que les dispositions réglementaires existantes.
- Le calendrier et les mesures transitoires tant pour les médecins que pour l'ensemble des personnels statutaires.

FO Énergie et Mines restera en première ligne tant pour défendre le statut des IEG, donc tous les salariés et pensionnés, que pour les acteurs de la médecine conseil et de contrôle, c'est-à-dire les médecins et les assistantes.